

7 conseils pour éviter de cumuler les mandats associatifs

Le cumul des mandats est-il une fatalité? Sûrement pas! Pour que l'association, souvent présentée comme une école de démocratie, puisse correspondre à cette image, voici 7 conseils pour remédier à ce genre de situation, qui peuvent être inscrits dans les statuts.

1. Fixer des limites statutaires

Prévoyez une limitation des reconductions des administrateurs aux mêmes postes et obligez à leur renouvellement en le prévoyant dans vos statuts. Exemple: « L'élection de nouveaux administrateurs au CA, donne lieu à une nouvelle répartition des tâches et des fonctions en son sein. La même personne ne peut être reconduite dans la même fonction plus de 2 mandats ». On peut aussi fixer la transmission des postes parmi les fonctions des administrateurs: « Au cours de son mandat, chaque administrateur a le souci de se trouver un remplaçant ou d'inciter de nouveaux adhérents à s'engager dans la gestion et l'administration de l'association ».

2. Analyser les raisons de ne pas s'engager

Identifiez les obstacles avancés lors du refus de l'engagement: manque de temps, de compétences, méconnaissance des responsabilités, incompatibilité avec d'autres personnes, etc. Ceci vous permettra de construire ensuite une véritable stratégie de recrutement de nouveaux administrateurs.

3. Proposer un engagement progressif et adapté

Proposez un premier engagement en lien avec les compétences du postulant (communication pour celui qui travaille dans ce secteur, trésorier pour celui qui travaille dans le domaine comptable, animation des réunions pour celui qui est à l'aise dans les relations humaines...). L'objectif est de réduire l'appréhension de l'engagement et l'optimisation des transferts de compétences que la personne apportera. Pour cela, favorisez aussi l'ouverture du CA au maximum de personnes susceptibles un jour de devenir administrateur en indiquant par exemple dans le règlement intérieur: « Les réunions du CA sont ouvertes à tous les membres. Ils peuvent participer aux débats sans droit de vote » et « Le CA peut inviter toute personne compétente à participer à ses réunions, sans droit de vote ».

4. Fractionner les responsabilités

Pour permettre à chacun de trouver progressivement sa place, fractionner les responsabilités et les tâches. Vous pouvez l'inscrire dans vos statuts ou votre règlement intérieur.

Exemple, dans le cas d'un bureau composé d'un président, trésorier, secrétaire: « Après élection du bureau, le CA élit des administrateurs qui seront leurs adjoints. Le secrétaire adjoint est chargé de la communication interne avec les adhérents, de l'organisation de la prochaine AG et du recrutement de nouveaux administrateurs. Le trésorier adjoint gère les adhésions, les encaissements des activités et les contacts avec la banque. »

5. Diversifier les représentations

Il n'y a aucune obligation pour que ce soit le président qui représente l'association pour siéger aux postes de votre fédération ou dans les différentes instances auxquelles participe l'association. Désignez un administrateur délégué. Exemple: « Le président adjoint est chargé de représenter l'association dans les structures de concertation locales, ou nationales. Il en rend compte aux autres membres du CA et recueille leur avis sur la position à défendre au nom de l'association ».

6. Alléger le fonctionnement

Évitez d'alourdir le nombre de réunions pour ne pas décourager les bonnes volontés. Proposez de mettre en place des groupes de travail pour préparer les décisions et réservez les instances statutaires aux sujets qui l'exigent. Au début de chaque réunion, le président peut par exemple fixer l'heure de la fin des travaux et mettre en place une sonnerie qui prévient qu'il ne reste que quinze minutes de discussion.

7. Utiliser les nouveaux outils de communication

Internet est un bon outil pour communiquer avec le plus grand nombre. Cela permet de susciter des vocations. Élargissez le nombre de sujets mis en débat avec vos adhérents par ce biais pour ne pas donner l'impression que quelques personnes seulement s'approprient les décisions. ■

Marc Genève,
Fonda